

GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE CHALET

82^e

Assemblée Générale

29 novembre 2019 | 19h30
Restaurant du Tivoli
Châtel-St-Denis

Comité :

Cendrine Chollet, présidente
Bruno Mengual, caissier
Raymond Gonthier, membre
Jacqueline Fluck, membre
Joëlle Baudois, secrétaire

Tractanda :

1. Ouverture de l'assemblée / Liste des présences
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2019 qui ne sera pas lu ; il a paru dans l'Echo des Hauts n°60.
4. Mutations : démissions / décès
5. Rapport de la Présidente
6. Hommage à Jean-Marie Berthoud, 27 ans secrétaire du comité
7. Rapport du Caissier
8. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 2019
9. Démission statutaire du comité (aucun membre du comité actuel ne se représente)
10. Élection du nouveau comité
11. En cas d'aucune candidature et de non-constitution d'un nouveau comité, selon les statuts du GPC : dissolution de la société
12. Autre possibilité : Discussion pour une fusion avec l'Assemblée Citoyenne
13. Proposition des membres ou autres possibilités
14. Vote sur les différentes options à disposition
15. Finalisation du statut final du GPC selon le vote de l'Assemblée générale

Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 2019

1. Ouverture de l'assemblée / Liste des présences

A 19.35 h, Mme la Présidente ouvre cette 82^{ème} assemblée générale.

Elle remercie les 17 (+ 5 membre du comité) personnes présentes d'avoir fait ce déplacement à Châtel-St-Denis

Veuillez noter la modification du tractanda : le point 8 n'a pas raison d'être vu que les comptes seront bouclés au 31 décembre 2019.

9 personnes se sont excusées sur 157 membres convoqués.

2. Nomination des scrutateurs

M. Etienne Fluck et M. Claude Baudois sont élus scrutateurs.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2019 qui ne sera pas lu ; il a paru dans l'Écho des Hauts n°59

Aucune remarque. Il est accepté à l'unanimité.

4. Mutations : démission / décès

La présidente lit la liste des démissions, suite à la vente de chalets :

- Décès Jean-Marie Berthoud et Jean-Daniel Savoy
- Démission : Dafflon Nicole et Hug Marie-Louise
- Démission par retour du courrier : Gallati Marianne, Kinder Pascal, Béguelin Henri, Ristic Slobodan, Pélichet Ursula, Varo energy Direct, Tanson La Tour, Diesner Damien

5. Rapport de la Présidente

Mesdames, Messieurs,

Durant l'année 2019, le comité s'est réuni cinq fois comme d'habitude chez l'un ou l'autre de nos membres du comité.

La parution du journal l'Écho des Hauts a eu lieu en juillet sur papier et sur notre site internet.

En effet, trouver des annonceurs est une tâche difficile du fait des nombreuses manifestations qui se déroulent tout au long de l'année.

Concernant le projet pour la traversée des Paccots, j'ai été le 16 septembre dernier à une assemblée organisée par la commune. Pas mal de personnes des Paccots s'y sont rendues. Il y aura un trottoir sur toute la traversée jusqu'à la patinoire. Ces trottoirs feront 1.80 m sur 12 cm de haut. Il y aura également un

arrêt de bus devant Corbetta et à l'Ermitage. La route fera 5.70 m de large, prise pour voiture électrique, lavage pour VTT, modification du carrefour sur la montée des Joncs avec priorité à celui qui descend.

Raymond a participé aux brevets des armaillis.

Le comité a participé à un comité de l'Assemblée citoyenne qui fait un travail remarquable pour tous les habitants des Paccots. Ils touchent tout le monde aussi bien les propriétaires que les locataires. Nous avons constaté qu'ils organisent diverses activités tout au long de l'année : coffre ouvert, match aux cartes, petite bibliothèque dans la cabine téléphonique...

Par contre, nous constatons, malheureusement, qu'il y a un manque d'intérêt concernant le GPC et que, chaque année, il y a de moins en moins de personnes à l'Assemblée générale ! Nous en avons beaucoup discuté en comité afin de trouver des solutions, malheureusement sans y parvenir et avons décidé de laisser notre place à un autre comité qui pourra amener des idées nouvelles ; nous léguons un groupement sain financièrement.

J'ai vraiment eu beaucoup de plaisir à présider le GPC et à rédiger l'Écho des Hauts.

Je remercie le comité pour son excellent travail accompli en 2019.

La Présidente : Cendrine Chollet

6. Hommage à Jean-Marie Berthoud, 27 ans secrétaire du comité

Jean-Marie nous a malheureusement quitté le 18 septembre 2019. Il avait commencé au GPC en 1989. En 1990, il est responsable de la rédaction du journal et il va réaliser le 1^{er} Écho des Hauts en 1990 avec M. Jean-Jacques Giesser.

Ensuite, il s'occupe de la publicité avec M. Gilliéron. Il deviendra notre secrétaire en 2005 jusqu'en 2016 où il a démissionné. Quel personnage ! Nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui, toujours une anecdote à raconter lors de nos séances de comité.

Nous adressons à sa famille et à tous ceux qui l'ont connu et aimé nos plus sincères condoléances.

7. Rapport du caissier

Rapport intermédiaire année 2019

Mesdames, Messieurs, chers amis du comité,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de notre groupement pour l'exercice comptable 2019 avec clôture intermédiaire à ce jour, 29.11.2019. **Les comptes définitifs seront clôturés et contrôlés au 31.12.2019.**

Le bilan provisoire ayant été mis à votre disposition à l'entrée de la salle, je ne le commente donc pas dans le détail et me limite à vous en donner les résultats

globaux ainsi que quelques commentaires.

C'est avec beaucoup d'émotions que je présente ce soir les comptes pour le GPC, c'est mon 15^{ème} exercice comptable, cela veut dire l'accomplissement et la fin du 5^{ème} mandat de 3 ans. Ces 15 ans n'ont pas été de tout repos ! J'ai mis en place un processus pour diminuer les charges du poste des frais généraux qui ont été ramenés de CHF 8'200.00 mais avec un bénéfice de CHF 5'900.00 en 2005 à CHF 4'300.00 en 2018 mais avec un bénéfice de CHF 19.05. Ces chiffres vous donnent l'ampleur du travail de fond qui a été accompli par le comité pour trouver des solutions qui ne péjorent pas les avoirs du GPC, sans parler du poste du journal qui nous coûtait, en 2005, CHF 12'000.00 pour un coût en 2019 de CHF 2'500.00 et ceci sans perte rédactionnelle ni de qualité du support papier en passant par la création d'un site internet pour avoir une plus grande visibilité pour toutes les catégories d'âge de nos membres. Un de mes grands challenges a été la mise en place à l'Universal de Châtel-St-Denis du 80^{ème} anniversaire du GPC. Anniversaire qui a été une réussite tant sur le plan animations avec spectacle de qualité et repas avec traiteur, que sur le plan financier qui a été équilibré. J'ai pu apporter la preuve que l'on pouvait organiser une manifestation d'une certaine ampleur à un coût très réaliste et supportable financièrement.

Les finances du groupement pour la clôture provisoire 2019 sont restées à ce jour stable dû à une surveillance constante des coûts.

Frais généraux : Pour ce poste, nous avons réussi à réduire et stabiliser celui-ci pour les 12 dernières années. Pour cette année, nous devrions avoir au 31.12.2019, une légère augmentation ceci dû aux envois postaux. 3 envois globaux contre 1 habituellement. Chaque envoi représentant environ CHF 350.00 ainsi que les frais résultants de l'assemblée de ce soir, ces frais pourront être mis en transitoire suivant le résultat du vote de ce soir ou alors comptabilisé sur l'exercice 2019.

Cotisations : pour ce poste, nous avons eu en 2019, une diminution de recettes, résultat normal vu la diminution de nos membres. Une réflexion a déjà été entreprise par le comité en 2017 et 2018 et a été approfondie en 2019 sur la suite à donner à cette évolution. Il en résulte qu'à la suite à nos nombreuses demandes auprès de potentiels nouveaux membres, il est apparu que dans la grande majorité des réponses, le GPC ne représente pas grand-chose et qu'il a les mains liées au niveau opérationnel et juridique et de ce fait, ils ne voyaient pas l'utilité de payer une cotisation pour une assemblée générale.

Lors de nos questions sur les places de jeux des Paccots et autres réalisations du GPC et de leur faire remarquer que lors de notre assemblée générale, nous avions des représentants de la commune, de la voirie ainsi que de l'Office du Tourisme et qu'il y avait la possibilité de poser des questions directement aux services concernés, cela n'a pas fait beaucoup de poids dans la décision d'adhérer au GPC. Une des réponses les plus fréquentes a été : « nous, on passe directement sur le site de la commune pour poser des questions » et pour la place de jeux : « C'est très bien mais nous n'avons jamais le temps d'y aller » ou « c'est réservé pour les touristes »...

En conclusion, il est clair que le GPC n'a plus son rayonnement antérieur, avant l'ère de l'internet et du tout tout de suite où l'assemblée générale était le lien principal avec les structures communales où l'on discutait de vive voix et des actes en résultaient ; sans passer comme aujourd'hui par un écrit et toute une hiérarchie pour prendre position. Le GPC ne correspond, plus, dans sa structure actuelle, à la demande des jeunes couples propriétaires, qui demandent une interactivité continue. Et pour terminer, je pense que si le GPC continue dans cette voix, c'est-à-dire sans se réformer complètement et s'ouvrir aux non-propriétaires qui ont aussi leur mot à dire, vu qu'ils résident aux Paccots, alors il va vers une mort certaine.

Depuis 2 ans, le comité était à la recherche de toutes bonnes idées pour rendre plus attractive notre association auprès des propriétaires. Demande faites aux assemblées générales avec parution dans l'Écho des Hauts 2017 et 2018, dans le rapport du caissier, à ce jour, aucune réponse n'est parvenue au comité. Il est à relever que tous les membres du GPC étaient impliqués dans cette démarche et que le comité a pour rôle de présenter les dites idées à l'assemblée générale et de les faire voter et non pour rôle de se débrouiller tout seul pour trouver des solutions, ce qu'il a fait jusqu'à présent, d'où le sentiment d'être bien seul face aux problèmes structurels à résoudre.

Je tiens toutefois à féliciter les membres pour la rapidité des paiements des cotisations.

Journal Écho des Hauts : Pour le poste du journal, nous avons clôturé sur une perte en 2008 de CHF 663.00. Suite au travail des différents comités, nous avons, depuis 2009, réussi à maintenir la rentabilité du journal, actuellement autoporteur, c'est-à-dire qu'il couvre ses coûts, mais ne nous laisse aucune marge. Pour 2019, la marge n'existe plus et le résultat définitif devrait être de 0 au 31.12.2019.

De plus, comme annoncé lors de l'assemblée générale 2015, nous avons travaillé et mis en place le nouveau site internet du GPC et réussi à le rendre actif pour mi-2016. Je pense que ce nouveau média a du potentiel pour les futures annonces vu qu'il nous a souvent été reproché par les annonceurs de ne pas être dans la modernité, reste à eux de nous prouver que nous avons eu raison de nous moderniser pour rester attractif. Malheureusement, ce vœu est resté une illusion. Cela n'a pas engendré l'engouement auprès des annonceurs demandeurs.

Pour l'exercice 2019, nous avons au 29.11.2019, CHF 1'200.00 d'impayés pour les annonces du journal. Je ne les comptabilise pas dans les transitoires car malheureusement, dans ce type de poste, le risque de ne pas voir la couleur des engagements est grand : faillite, cessation d'activité, décès, etc. Et surtout ce type de transitoire a pour effet de gonfler artificiellement le bénéfice qu'il faut, l'année suivante, passer par Pertes et Profits, avec la conséquence comptable que cela engendre. Nous pouvons voir que le bénéfice du Journal reste aléatoire ; ceci est dû à la perte de plusieurs annonceurs importants (restructuration des budgets

PUB, passage au numérique...) Malheureusement pas complètement compensé par les nouveaux.

En résumé, début 2015, nous avons déjà un aperçu de la désaffection des annonceurs pour notre Journal aux alentours de CHF 500.00 (non-renouvellement et réduction du format des annonces), situation qui avait fait prendre au comité, une décision urgente pour 2015, c'est-à-dire une diminution de 8 pages du journal, économie d'environ CHF 1'000.00 annuel sur le coût de production. Il est à noter que cette décision a été économiquement bonne. Suite à ce constat pour 2016, nous sommes retournés au format traditionnel mais qu'avec une seule parution papier et le site internet en parallèle pour le virtuel. La stabilité financière du journal et du site internet vont rester un objectif prioritaire pour les années à venir mais cet objectif ne doit pas réduire la qualité rédactionnelle du journal.

Bénéficiaire net : pour ce bilan provisoire au 29.11.2019, nous avons un bénéfice de CHF 14.25

Bilan : les sommes égales du Bilan sont de CHF 38'707.00, soit le montant identique à notre patrimoine total.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercie, chers membres et amis du comité, de m'avoir écouté jusqu'au bout.

Question : amertume du retour des membres par rapport au GPC. Réponse sera donnée au point 12.

Le caissier : Bruno Mengual

8. (n'a pas lieu d'être)

9. Démission statutaire du comité (aucun membre du comité actuel ne se représente)

Les membres du comité ont décidé de ne pas se représenter pour un nouveau mandat de 3 ans comme le permet les statuts et en ont expliqué les différentes raisons aux membres présents à l'assemblée générale, informations dans les rapports de la présidente et du caissier. Statutairement, les membres du comité redeviennent de simples membres du GPC et la présidente devient présidente par-intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau comité ou au cas échéant pour amener l'assemblée à son terme.

10. Élection du nouveau comité

La présidente par-intérim présente la situation statutaire et fait remarquer que dans la convocation au point 10 était annoncée la démission du comité et que toutes les personnes intéressées par une fonction au comité avait la possibilité de s'annoncer, aucune vocation n'étant parvenue à ce jour, la présidente par-intérim pose la question suivante à l'assemblée générale :

Y a-t-il des membres d'accords de reprendre le flambeau pour poursuivre

l'aventure du GPC et de le rendre plus dynamique avec de nouvelles idées ?

Après plusieurs minutes de réflexion, la présidente par-intérim repose la question à l'assemblée...

Aucune candidature n'est enregistrée, il en résulte alors selon les statuts d'une dissolution du GPC.

11. En cas d'aucune candidature et de non-constitution d'un nouveau comité, selon les statuts du GPC : dissolution de la société

L'assemblée générale donne mandat à la présidente par-intérim Madame Cendrine Chollet et au caissier par-intérim Monsieur Bruno Mengual de regrouper le compte de la poste ainsi que celui de la Raiffeisen sur le compte de fonctionnement de la BCF et de se charger de la dissolution du groupement en fonction du résultat qui sera donné à la suite de l'assemblée.

12. Autre possibilité : Discussion pour une fusion avec l'Assemblée citoyenne

Bruno Mengual informe que l'assemblée citoyenne a aussi leur assemblée générale ce soir afin de demander à leurs membres s'ils sont d'accord de fusionner avec le GPC, en cas de vote positif en faveur de la fusion, il y aura dissolution de ladite société.

Question : qui est l'assemblée citoyenne ? C'est une société locale qui regroupe tous les habitants et sympathisants des Paccots à la différence du GPC qui concerne uniquement « les propriétaires » de chalets et appartements.

Question : comment sont-ils structurés ? Ils ont des statuts et un comité élu comme une autre société à but non lucratif.

Question : qui peut en faire partie ? Tous les sympathisants des Paccots.

Bruno Mengual intervient dans le débat pour une information très importante pour éviter toutes confusions et donne l'information suivante : ce sera une nouvelle entité avec une nouvelle dénomination, de nouveaux statuts ainsi qu'un nouveau comité et que les particularités du GPC et de l'Assemblée Citoyenne n'ont plus lieu d'exister.

Proposition : Mourir dignement et fusionner avec l'Assemblée citoyenne afin de ne pas perdre l'argent.

Il n'y aura pas d'automatisme au sujet de la liste des membres du GPC. Chacun devra se réinscrire pour faire partie de la nouvelle société. Chacun sera libre d'adhérer à la nouvelle société fusionnée.

Question : pour les fonds financiers ? Bruno Mengual explique que s'il y a fusion, les fonds financiers seront mis à disposition de la nouvelle société.

En aucun cas, la fortune ne peut être distribuée aux membres.

13. Proposition des membres ou autres possibilités

La présidente par-intérim reprend la discussion et demande aux membres s'il y a d'autres variantes à proposer et à débattre pour le futur du GPC. La présidente par-intérim fait remarquer qu'aucune idée ou proposition n'est parvenue au comité.

Aucune nouvelle proposition n'est proposée à la discussion.

14. Vote sur les différentes options à disposition

Au vu du présent débat, une seule option est mise au vote.

La présidente par-intérim pose la question suivante aux 27 membres présents à cette assemblée générale :

Qui est pour une fusion avec l'Assemblée Citoyenne comme débattu antérieurement ?

- 25 personnes plus la présidente par-intérim sont pour.

Qui est contre une fusion avec l'Assemblée Citoyenne comme débattu antérieurement ?

- 1 personne contre

Il n'y a pas de vote blanc.

La présidente par-intérim reprend la parole et annonce officiellement que la fusion est acceptée par l'assemblée générale et que la dissolution du GPC sera exécutée selon le point 11.

14. Finalisation du statut final du GPC selon le vote de l'Assemblée générale

Le résultat de la votation est transmis à l'Assemblée Citoyenne à 20.30 h et dans l'attente du résultat de la votation de ladite société, un apéritif est offert aux membres présents.

À 21 h, le résultat tombe en faveur de la fusion avec le GPC.

La présidente par-intérim remercie tous les membres du GPC pour leur participation active au débat et souhaite bon vent à la nouvelle société ainsi qu'à son futur comité.

*La Présidente
Cendrine Chollet*



*La Secrétaire
Joëlle Baudois*

